



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2019
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-huitième session

10-19 février 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Thème prioritaire : assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme ;
 - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
 - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
 - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
 - iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ;
 - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
 - c) Questions nouvelles : vingt-cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social : lutter contre les nouveaux problèmes sociétaux entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
 - a) Projet de plan-programme pour 2021 ;
 - b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose que la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la première séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 21 février 2019, aussitôt après la clôture de sa cinquante-septième session, la Commission a tenu la première séance de sa cinquante-huitième session. Aucune candidature n'ayant été présentée pour la présidence ou les autres sièges du Bureau de sa cinquante-huitième session, la Commission a reporté l'élection de tous les membres du Bureau, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leurs groupes de pays respectifs, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la cinquante-huitième session.

Le 10 février 2020, la Commission sera invitée à élire, conformément au principe du roulement régional, la présidente ou le président, issu du Groupe des États d'Afrique, et les vice-présidents, issus des États d'Asie et du Pacifique, des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Europe occidentale et autres États, et à confier à l'un ou l'une de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur(se).

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur dispose qu'au début de chaque session, après l'élection du Bureau, la Commission arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-huitième session ont été approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2019/214.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe I) a été élaboré conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant.

La Commission doit se réunir du lundi 10 février au mercredi 19 février 2020. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin, de 10 heures à 13 heures, et l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2020/1](#))

3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Conformément à la résolution [55/46](#) de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évalue régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents du système des Nations Unies, et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribue, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2020/2](#))

a) Thème prioritaire : assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme

Dans sa résolution [2018/3](#), le Conseil économique et social a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Dans sa résolution [2019/4](#), il a décidé que le thème prioritaire de la cinquante-huitième session de la Commission serait « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme » ([E/CN.5/2020/3](#))

b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de groupes sociaux

- i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »**
- ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**

iv) **Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ([E/CN.5/2020/4](#))

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite ([A/75/61-E/2020/4](#))

c) **Questions nouvelles : vingt-cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social : lutter contre les nouveaux problèmes sociétaux entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil économique et social a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. L'Assemblée générale a invité la Commission à accorder l'attention voulue à la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Sommet mondial en lui consacrant une réunion d'une demi-journée au cours de sa cinquante-huitième session ([résolution 74/122, par. 66](#)). En conséquence, et en consultation avec les groupes régionaux, le Bureau a décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour lors de cette session serait le suivant : « Vingt-cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social : lutter contre les nouveaux problèmes sociétaux entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Secrétariat soumettra une note à la Commission afin de faciliter les débats.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée : « Vingt-cinq ans après le Sommet mondial pour le développement social : lutter contre les nouveaux problèmes sociétaux entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ([E/CN.5/2020/5](#))

4. **Questions relatives aux programmes et questions diverses**

a) **Projet de plan-programme pour 2021**

b) **Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social**

Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut

Le Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social se compose de 10 membres, nommés par le Conseil économique et social sur proposition de la Commission pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois pour une période de deux ans, conformément à la résolution 10 (XXV) de la Commission.

La Commission sera chargée de présenter une candidature en vue de pourvoir un siège vacant au Conseil d'administration. Le Conseil économique et social sera chargé de confirmer la nomination en 2020.

Documentation

Note du Secrétaire général sur la présentation d'une candidature au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2020/6)

Document de séance sur le projet de plan-programme pour 2021

5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission (E/CN.5/2020/L.1)¹

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Documentation

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session (E/CN.5/2020/L.2)¹

¹ Sera publié comme document de session.

Annexe I**Projet d'organisation des travaux (10-19 février 2020)**

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 10 février		
Matin	Ouverture de la session	
	1. Élection du Bureau	
	2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux (E/CN.5/2020/1)
	3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Présentation de la documentation se rapportant au point 3 de l'ordre du jour, y compris ses alinéas a), b) et c) Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/CN.5/2020/2)
	a) Thème prioritaire : assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme	Rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme » (E/CN.5/2020/3)
	b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de groupes sociaux	
	i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	
	ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse	
	iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement	Rapport du Secrétaire général sur les modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement (E/CN.5/2020/4)

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
	iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/75/61-E/2020/4)
	3 a) et b)	Déclarations liminaires Début du débat général
Après-midi	3 a) (<i>suite</i>)	Réunion-débat de haut niveau sur le point 3 a)
Mardi 11 février		
Matin	3 c) Questions nouvelles : vingt-ans après le Sommet mondial pour le développement social : lutter contre les nouveaux problèmes sociétaux entravant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Forum ministériel
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Mercredi 12 février		
Matin	3 a) et b)	Forum multipartite sur le point 3 a) et b)
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Dialogue interactif sur le thème prioritaire avec des hauts responsables du système des Nations Unies Débat général, si le temps le permet 15 heures : dernier délai pour le dépôt des projets de texte
Jeudi 13 février		
Matin	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Vendredi 14 février		
Matin		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Lundi 17 février		
Matin	4. Questions relatives aux programmes et questions diverses a) Projet de plan-programme pour 2021	Document de séance sur le projet de plan-programme pour 2021 Note du Secrétaire général sur la présentation d'une candidature au Conseil d'administration de l'Institut de recherche

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
	b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	des Nations Unies pour le développement social (E/CN.5/2020/6)
	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Après-midi	3 a) et b) (<i>suite</i>)	Débat général
Mardi 18 février		
Matin		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Après-midi		Consultations (<i>pas de séance plénière</i>)
Mercredi 19 février		
Matin	3 a) et b)	Présentation des projets de texte Décisions relatives aux projets de texte
	5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la session suivante
	6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session	Adoption du rapport Clôture de la session ^a
Après-midi		Suite de la séance du matin (si nécessaire)

^a Conformément à la décision 2002/210 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, aussitôt après la clôture de sa cinquante-huitième session, la première séance de sa cinquante-neuvième session aux seules fins d'élire le (la) nouveau(elle) président(e) et les autres membres du Bureau de cette session, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.

Annexe II

Composition de la Commission du développement social à sa cinquante-huitième session (2020)

(46 membres^a ; mandat de quatre ans)

<i>Membre</i>	<i>Année pendant laquelle le mandat viendra à expiration à la clôture de la session</i>
Afrique du Sud	2023
Argentine	2023
Autriche	2023
Bangladesh	2020
Bélarus	2020
Brésil	2021
Bulgarie	2021
Chine	2021
Colombie	2023
Congo	2020
Côte d'Ivoire	2021
El Salvador	2020
États-Unis d'Amérique	2020
Fédération de Russie	2020
France	2021
Ghana	2020
Guatemala	2023
Haïti	2021
Islande	2020
Inde	2021
Iraq	2023
Israël	2023
Japon	2020
Koweït	2021

^a À ses 12^e et 13^e séances, le 7 mai 2019, le Conseil économique et social a décidé de reporter encore l'élection aux trois sièges vacants réservés aux États d'Europe occidentale et autres États, à savoir deux pour un mandat venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission du développement social, en 2021, et un pour un mandat venant à expiration à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020, ainsi que l'élection aux deux sièges vacants réservés aux États d'Asie et du Pacifique pour un mandat venant à expiration à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023, tous les mandats prenant effet à la date de l'élection.

<i>Membre</i>	<i>Année pendant laquelle le mandat viendra à expiration à la clôture de la session</i>
Madagascar	2021
Malawi	2021
Maroc	2023
Panama	2021
Paraguay	2020
Pérou	2020
Portugal	2023
République de Corée	2020
Roumanie	2021
Rwanda	2020
Sénégal	2020
Sierra Leone	2023
Soudan	2021
Suisse	2021
Tchad	2023
Turkménistan	2021
Ukraine	2023
